Docu 49974 **p.1**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination de membres du Conseil de gestion du fonds de garantie des Bâtiments scolaires

A.Gt 21-10-2021

M.B. 10-11-2021

Modifications:

A.Gt 24-11-2022 - M.B. 27-01-2023 A.Gt 29-06-2023 - M.B. 03-11-2023 A.Gt 21-09-2023 - M.B. 18-10-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Sur la proposition du Ministre qui a les bâtiments scolaires et le Fonds de garantie dans ses attributions :

Après délibération,

Arrête:

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires:

- a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement:
 - 1° Frédéric DOMS:
 - 2° Jean-Christophe PANNAYE;
 - 3° Nastasja EGGERICKX;
 - 4° Annick LE BOULENGE;
- b) représentant le membre du Gouvernement ayant dans ses compétences le budget :
 - 1° Laurent DE SELYS;
 - 2° Valérie DEJARDIN:

Modifié par A.Gt 24-11-2022; A.Gt 21-09-2023

- c) représentant l'enseignement libre subventionné :
- 1° Jacques MAITRE;
- 2° Pierre JACQUES;
- 3° Joëlle LEYEN; [remplacé par A.Gt 24-11-2022]
- 4° Luc SCHOLLEN; [remplacé par A.Gt 21-09-2023]
- 5° Guy LATTENIST
- 6° Raymond VANDEUREN:

Docu 49974 p.2

- d) représentant l'enseignement officiel subventionné :
 - 1° Roberto GALLUCCIO;
 - 2° Jacques BENTHUYS;
 - 3° Sébastien SCHETGEN;
 - 4° Isabelle ROUSSEY;
 - 5° Marie-Astrid ATTOUT-BERNY;
 - 6° [Dominique LUPERTO]¹;
- **Article 2.** Sont nommés délégués par le Gouvernement du Conseil de gestion :
- 1° Philippe KENNES sur présentation du ou des Ministre(s) ayant les bâtiments scolaires dans ses (leurs) compétences;
- 2° Julien MEDROS, sur présentation du ou des Ministre(s) ayant les finances et/ou le budget dans ses (leurs) compétences.
- **Article 3.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015 portant nomination de membres du Conseil de gestion du fonds de garantie des Bâtiments scolaires est abrogé.
 - Article 4. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er décembre 2021.

Bruxelles, le 21 octobre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

¹ Remplacé par A.Gt 29-06-2023.